

Contrat local de santé



La Ville élabore son premier contrat local de santé. Une démarche qui fait suite au diagnostic de santé réalisé les mois derniers. Le but ? Définir un programme d'actions de proximité pour **mieux répondre aux besoins de santé des habitant-es**. Ce contrat, élaboré en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), abordera des thématiques variées, allant des soins et de la prévention aux aspects médico-sociaux, sociaux, en passant par la santé mentale et l'environnement.

Le dispositif aboutira sur la mise en place d'un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et initiatives. Ces actions viseront à répondre concrètement, et dans la mesure du possible, aux résultats du diagnostic, en mobilisant les ressources disponibles à l'échelle locale pour **renforcer la prévention et améliorer l'accès aux soins**. Dans cette optique, une coordinatrice du Contrat local de santé a été recrutée afin d'initier le diagnostic et rédiger le CLS.

Le CMUS s'est également engagé dans la **création d'une Communauté professionnelle territoriale de santé** (CPTS) avec la commune de Gentilly. Celle-ci ambitionne de réunir tous les professionnel·les de santé d'un territoire donné pour leur permettre de mieux travailler ensemble.